



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Affaire suivie par :

Caroline DEVAUX

caroline.devaux@maine-et-loire.gouv.fr

02.41.81.82.75

Angers, le **27 JUIL. 2026**

Le préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires,

Objet : Fermeture du réseau cuivre et extinction des réseaux 2G/3G

Pièces jointes : Calendriers de fermeture du réseau cuivre et des réseaux 2G/3G

Dans le cadre de la modernisation des réseaux de communication en France, les opérateurs de télécommunications et les pouvoirs publics engagent une transition importante qui concerne directement les communes et leurs habitants : d'une part, l'extinction progressive des technologies mobiles 2G et 3G, et d'autre part, la fermeture programmée du réseau historique cuivre au profit de la fibre optique.

Le présent courrier a pour objet de vous rappeler les principaux enjeux de cette transition et de vous inviter à vous mobiliser pour accompagner, au niveau local, la migration des usages et des équipements vers des technologies plus sûres, plus performantes et plus durables.

1. Fin progressive des réseaux mobiles 2G et 3G

Les opérateurs mobiles ont annoncé leurs calendriers respectifs d'extinction des réseaux 2G et 3G à compter du 6 octobre 2026 (cf. calendrier en annexe). En France métropolitaine, cette extinction se traduira par une bascule complète vers les réseaux de nouvelle génération 4G et 5G.

Cette évolution répond à plusieurs objectifs :

- renforcer la sécurité des communications grâce à des technologies mieux protégées contre les menaces modernes ;
- concentrer les investissements sur les réseaux les plus utilisés, la 2G et la 3G ne représentant plus qu'une faible part du trafic ;
- réduire l'empreinte énergétique des infrastructures de télécommunications ;
- améliorer la qualité de service et les débits en réutilisant les fréquences au profit de la 4G et de la 5G.

.../...

Concrètement, la fermeture des réseaux 2G/3G aura plusieurs conséquences pour les usagers de votre commune :

- les téléphones qui ne sont pas compatibles avec la 4G ou la 5G cesseront de fonctionner sur les réseaux mobiles à l'extinction de la 2G/3G ;
- certains équipements spécifiques (systèmes d'alarme, dispositifs de téléassistance, équipements de pilotage du chauffage, interphones, dispositifs médicaux, etc.) peuvent encore dépendre exclusivement de la 2G ou de la 3G ; ils devront faire l'objet d'un diagnostic et, le cas échéant, être remplacés ou mis à jour.
- **une vigilance particulière devra être accordée aux équipements dits « sensibles », susceptibles d'affecter la continuité des services publics, notamment ceux déployés au sein des écoles primaires, des structures périscolaires, ainsi que des services municipaux.**

Il est recommandé que les usagers, particuliers comme professionnels, vérifient dès à présent la compatibilité de leurs terminaux avec la 4G/5G en consultant les fiches techniques des appareils ou les pages d'assistance mises à disposition par les opérateurs. Un simple paramétrage ou une mise à jour logicielle peut parfois suffire pour garantir la continuité du service.

Enfin, les opérateurs mobiles déploient des dispositifs de reprise, de recyclage et de reconditionnement des téléphones, afin de limiter l'impact environnemental de cette transition. Vous pouvez relayer ces dispositifs auprès de vos administrés.

Pour plus d'informations détaillées sur la fin des réseaux 2G/3G, vous pouvez consulter les documents mis en ligne par l'Arcep <https://www.arcep.fr/mes-demarches-et-services/consommateurs/fiches-pratiques/extinction-reseaux-mobiles-2g-3g.html> et la Direction générale des Entreprises <https://www.entreprises.gouv.fr/priorites-et-actions/transition-numerique/accelerer-la-couverture-numerique-du-territoire-et-0> , ainsi que les informations disponibles sur les sites des opérateurs.

2. Fermeture du réseau cuivre et bascule vers la fibre optique

Parallèlement à l'évolution des réseaux mobiles, le réseau historique en cuivre, qui porte la téléphonie fixe et l'ADSL, est appelé à disparaître progressivement d'ici 2030. La fibre optique devient la technologie de référence pour l'accès à Internet et aux services de téléphonie fixe.

Le réseau cuivre, vieillissant, coûteux à entretenir et limité en performances, ne permet plus de répondre durablement aux besoins croissants en connectivité des habitants, des services publics, des entreprises et des associations. Sa fermeture progressive doit permettre :

- d'accélérer la modernisation des infrastructures numériques ;
- de garantir une qualité de service élevée et stable ;
- de concentrer les investissements sur des technologies pérennes et éco-responsables.

La fermeture se déroule en deux grandes étapes :

- **Fermeture commerciale** : dans les communes concernées, il n'est plus possible de souscrire de nouvelles offres sur cuivre (ligne téléphonique traditionnelle, ADSL). Les abonnements existants sont maintenus dans un premier temps, mais cette étape marque le début de la transition vers la fibre et les autres solutions Très Haut Débit.
- **Fermeture technique** : à terme, les services reposant sur le cuivre seront arrêtés et les lignes devront basculer sur la fibre ou, à titre exceptionnel, sur des technologies alternatives (4G/5G fixe, satellite).

... / ...

La majorité des communes est appelée à entrer dans la phase de fermeture commerciale à compter du 31 janvier 2026, avec une possible prolongation au 31 janvier 2027 pour les territoires où le déploiement de la fibre ou la disponibilité des offres Très Haut Débit ne seraient pas encore suffisants.

Cette évolution aura un impact direct sur votre commune :

- les habitants, les professionnels et les services publics déjà équipés en fibre continueront à bénéficier de leurs services sans changement immédiat ;
- les habitants, les professionnels et les services publics encore raccordés au cuivre devront anticiper une migration vers la fibre ou une autre solution Très Haut Débit ;
- les nouveaux arrivants ne pourront plus souscrire de nouvelles offres sur cuivre dans les communes où la fermeture commerciale est effective ;
- dans certaines communes, notamment celles concernées par une fermeture technique à échéance rapprochée, des aides aux travaux de raccordement à la fibre peuvent être proposées aux usagers éligibles <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/aide-la-realisation-des-travaux-en-domaine-prive-pour-le-raccordement-un-reseau-en-fibre-optique>

En tant qu'élu local, vous jouez un rôle clé pour informer vos administrés, les accompagner dans leurs démarches et veiller à la continuité des services essentiels (sécurité, santé, téléassistance, services municipaux, établissements scolaires, tissu économique local).

Dès lors, je vous invite à :

- vérifier la situation précise de votre commune et le calendrier applicable sur le site de la Direction générale des Entreprises (www.treshautdebit.gouv.fr) ;
- relayer auprès de vos habitants, artisans, professionnels et associations les informations relatives à la fermeture du cuivre et aux solutions disponibles ;
- identifier, avec l'appui des opérateurs et des services de l'État, les sites sensibles de votre territoire (établissements de santé, EHPAD, services de secours, centres de supervision, etc.) et anticiper leur bascule vers des solutions adaptées ;

Mes services restent à votre disposition, ainsi que les services compétents de l'État et les opérateurs de télécommunications, pour toute précision complémentaire ou pour organiser, si vous le souhaitez, des temps d'échange dédiés à la préparation de cette transition sur votre territoire.

Le Préfet



ANNEXE

Calendriers de fermeture dans le département de Maine-et-Loire

Fermeture du réseau cuivre :

Numéro de lot	Date fermeture commerciale	Date fermeture technique	Nombre de communes concernées dans le Maine-et-Loire
Lot 2	27/01/25	27/01/26	7 communes
Lot 3	31/01/26	31/01/27	2 communes
Lot 4	31/01/27	Janvier/Mai/Octobre 2028	20 communes
Lot 5	31/01/27	Novembre 2028	37 communes
Lot 6, 7	31/01/27	2029-2030	110 communes

Calendrier 2G/3G :

Extinction progressive des réseaux mobiles 2G (à partir de 2026) et 3G (à l'horizon 2028-2029).

Opérateurs	Orange	SFR	Bouygues Telecom	Free Mobile
Extinction 2G	à/c du 06/10/26	À c/ du 15/11/2026 pour Angers à c/ du 15/12/2026 pour le reste du département	Du 1er au 15/12/2026	Décembre 2026
Extinction 3G	Fin 2028	Fin 2028	Fin 2029	Non encore annoncée